

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 6^e/125-06

Service consulté



**Désignation des Conseillers Généraux
au sein de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers**

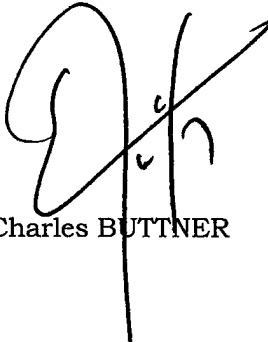
Résumé : *Il est demandé de désigner les élus (titulaires et suppléants) qui siègeront au sein de la Commission régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.*

Le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction et la simplification de la composition de diverses commissions administratives, institue la Commission régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.

Cette commission, présidée par le Préfet de la Région Alsace, prévoit la représentation du Conseil Général du Haut-Rhin par son Président.

Il convient de désigner le Conseiller Général qui siègera à ce Conseil en qualité de titulaire ainsi qu'un suppléant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER